

Conseil d'administration du 3 mars 2026
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de voix : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2026-01
APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2025

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 17 février 2026, s'est tenu le 3 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8 et R331-23 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2025-02-00091 du 24 février 2025 portant composition du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du Conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu le projet de compte-rendu de la séance du 6 novembre 2025 mis à disposition des membres du Conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur du Parc national de forêts,

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 6 novembre 2025, lequel est annexé à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

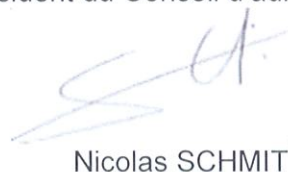
Fait à Châtillon-sur-Seine, le 3 mars 2026,

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du Conseil d'administration



Nicolas SCHMIT

Réunion du Conseil d'administration du 06 novembre 2025

Compte-rendu

Participants : voir liste en annexe

Nicolas SCHMIT ouvre la séance. Le Conseil d'administration s'étant déjà réuni par le passé à Châteauvillain, madame la Maire Marie-Claude LAVOCAT, membre du CA, ne présentera pas une nouvelle fois la commune.

Le président liste les représentations, les pouvoirs donnés et après décompte des présents et des participants en visioconférence, déclare que le quorum est atteint.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Nicolas SCHMIT demande si des questions diverses doivent être ajoutées.

Mathieu GERLIER intervient pour la DDT de Haute-Marne, au sujet du projet de plan d'action local que le Parc national devait élaborer suite à la visite le 12 août 2025 du Préfet Jean-Paul CELET, référent du plan d'action national « Loup », avec l'objectif d'obtenir le classement en cercle 2 (C2) des communes du Parc national.

Le président confirme que ce point sera traité dans les questions diverses.

Point 1 : Approbation du compte-rendu du CA du 3 juillet 2025

Le président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu transmis. Aucune intervention n'est sollicitée, il propose donc de passer au vote pour approuver le compte-rendu.

Vote de la délibération 2025-19

Contre : 0

Abstention : 1

Le compte-rendu du CA du 03/07/2025 est approuvé avec 37 voix pour.

Point 2 : Actualités

Philippe PUYDARRIEUX évoque tout d'abord l'accueil au Parc national de forêts de 2 GT (groupes de travail) inter-parcs, le GT Agriculture et le GT Eau et forêts. Ces GT sont des instances de réflexion et de partage d'expérience entre les 11 parcs nationaux.

Il informe ensuite le CA de la réalisation de chantiers sur les haltes équestres pour les doter d'équipements tels que des abris, des toilettes sèches.

Restant dans le domaine équestre, il revient sur l'inauguration le 12 septembre 2025 du tronçon de la route équestre européenne d'Artagnan traversant le Parc national. Cet itinéraire, qui peut être emprunté par les cavaliers et les attelages, est une belle réussite pour le développement du tourisme équestre du territoire.

Le baptême de routes forestières, événement mémoriel en l'honneur des harkis, a été célébré en forêt domaniale de Châtillon et sur les communes de Vanvey et Villiers-le-Duc le 27 septembre 2025.

L'abbaye d'Auberive a accueilli au cours de l'été l'exposition photographique « Origines », du photographe chaumontais Éric GIRARDOT. Cette exposition, entièrement dédiée au monde des insectes, a ensuite été présentée dans un lieu plus atypique, la galerie d'un centre commercial de Chaumont. Cette localisation permet à la fois de toucher un public moins acquis, de véhiculer les messages du Parc national dans une grande ville périphérique et de renforcer les liens avec la municipalité de Chaumont.

Le directeur, rappelant l'ORE signée en mai 2025 avec le SIGFRA, annonce la signature le 9/10/2025 d'une ORE avec un propriétaire privé auprès d'un notaire de Langres. Il s'agit de Monsieur QUILLIARD qui s'est engagé à réaliser une opération similaire sur une parcelle forestière privée, dans laquelle des îlots de vieux bois seront sécurisés.

Philippe PUYDARRIEUX mentionne ensuite le festival « S'envoler », 1^{er} festival de films organisé par le Parc national de forêts. Ce festival, monté en partenariat avec le festival dijonnais « Les écrans de l'aventure », a eu lieu en octobre à Salives. Il a présenté et primé des courts-métrages sur les oiseaux migrateurs, réunissant plus d'une centaine de spectateurs.

Philippe PUYDARRIEUX salue ensuite la création et l'inauguration du sentier ludo-pédagogique « L'aventure montsaigeonnaise ». Ce chantier réalisé par l'équipe EEDD ouvre un itinéraire de 7,5 km, construit comme un jeu de piste jalonné de 23 stations d'interprétation dans une logique de « chasse au trésor ».

Ce sentier, accessible aux familles avec des enfants, est un outil de promotion et d'interprétation du territoire qui vient répondre à un besoin touristique identifié.

Puis le directeur passe en revue les mobilités advenues dans l'établissement depuis le dernier Conseil d'administration. Jonathan LENGLET, Lucie DIETZ et Solène DE DONATO ont quitté l'établissement entre août et septembre.

2 nouveaux agents ont intégré le Parc national au mois d'août. Emmanuel PAUL, présent en séance, se présente : il vient de Nancy et a pris le 18/08/2025 le poste de chef du service Économie et transition écologique, à la suite de Jonathan Lenglet. Il a travaillé dans le développement territorial et dans l'économie sociale et solidaire.

Arnault LALANNE succède à Lucie DIETZ sur le poste de responsable de la cellule Forêt au sein du service Gestion et protection. C'est un ingénieur forestier solidement expérimenté.

Le poste de paysagiste, laissé vacant par le départ de Solène De Donato, va être publié pour un recrutement en début d'année 2026.

Pour finir, le directeur rappelle la délibération relative aux modalités d'exercice de la vénerie en cœur de Parc national votée en CA le 3 juillet 2025 et souhaite à ce sujet communiquer 2 informations.

D'une part, une rencontre a été organisée en août, sous la présidence du sous-Préfet de Montbard, avec les équipages concernés et la société de vénerie pour expliciter et assurer une bonne compréhension de la délibération.

D'autre part la première réunion du comité de vénerie a eu lieu à la sous-préfecture de Montbard vendredi 31/10/2025, en présence et sous la présidence du préfet de la Côte-d'Or, réunion qui a permis là-aussi d'échanger sur les pratiques de la chasse à courre sur le territoire du Parc national. Un retour a pu être fait sur les premières journées de chasse à courre. La mise en application et le respect des règles plus strictes adoptées ont pu être vérifiés lors du démarrage de cette nouvelle saison. Il salue le respect manifeste des règles en vigueur par les deux équipages de vénerie dûment autorisés.

Philippe PUYDARRIEUX termine en soulignant qu'il est important pour le Conseil d'administration d'avoir un retour sur la bonne exécution des délibérations qu'il a votées.

Point 3 : Baromètre du Parc national

Le président resitue le baromètre dans le dispositif d'évaluation intermédiaire de la Charte et parle de premiers résultats plutôt encourageants qui vont être présentés par Margaux JACOB, cheffe de projet Évaluation et charte.

Margaux JACOB rappelle que les résultats d'un premier baromètre, le baromètre des acteurs, avaient été présentés au CA du mois de juillet.

Le deuxième baromètre dont il est question aujourd'hui est un baromètre habitants conduit, selon la méthode des quotas, auprès d'habitants des communes du territoire mais également des villes périphériques que sont Chaumont, Langres et Montbard. Ce questionnaire a été administré par le prestataire EPISTO ; il a été réalisé en ligne sur les réseaux sociaux du 16 au 24 juin 2025.

Trois chiffres sont à retenir des résultats de ce baromètre, qui démontrent :

- un attachement des habitants au Parc national : 57 % des personnes interrogées disent aimer le Parc national de forêts
- un sentiment de fierté : 47 % des personnes interrogées sur le territoire du Parc national expriment un sentiment de fierté à l'idée de vivre dans un Parc national. Ce pourcentage augmente encore pour se situer entre 52 et 55 % dans les villes périphériques, laissant entendre que l'image du Parc national comme un atout rayonne au-delà de son strict périmètre.
- une appropriation : 34 % des répondants sur les communes du territoire se déclarent ambassadeurs du Parc national.

L'impact environnemental du Parc national est bien reconnu, en particulier pour la protection des forêts. L'impact est moins net dans les domaines économique et culturel, thématiques sur lesquelles le Parc national doit encore travailler.

Éric TRIBOULET émet une inquiétude par rapport au fait que les chiffres sont meilleurs à l'extérieur du territoire qu'au sein de celui-ci.

Jean-Philippe SIBLET se réjouit de l'image positive du Parc national, mais nuance néanmoins, car une lecture optimiste des scores peut être faite, tout comme une lecture plus pessimiste. Les résultats de ce baromètre reflètent le clivage qui existe entre le monde rural et le monde urbain, plus demandeur de protection de la biodiversité.

Il s'avoue méfiant envers ce type de sondage car les réponses sont biaisées par les questions telles qu'elles sont posées.

Il termine en alertant sur le fait qu'améliorer les scores ne doit en rien être le moteur de l'action du Parc national de forêts.

Le directeur souligne l'« *ambassadeurship* » que révèle ce baromètre. Cette appréciation favorable est très encourageante car l'acceptation, l'ancrage du Parc national de forêts sont souvent interrogés.

Il termine en rappelant qu'il s'agit d'un baromètre et que l'objectif est de suivre ces marqueurs et d'étudier leur évolution dans le temps.

Cécile PONSOT souscrit à ce travail nécessaire de comparaison et de suivi sur la durée.

Elle soutient que l'adhésion du territoire se gagnera par l'action avec les habitants et les acteurs locaux. Elle signale un point de vigilance à avoir auprès des acteurs du territoire car aujourd'hui, un certain nombre de ces acteurs économiques décrochent.

Point 4 : Clôture des ABC de Vals-des-Tilles et Colmier-le-Haut

Nicolas SCHMIT rappelle que 2 communes, Vals-des-Tilles et Colmier-le-Haut ont bénéficié de la réalisation, par le Parc national, d'un Atlas de biodiversité communale. Des réunions de restitution ont été organisées sur ces 2 villages, réunions de clôture qui ont rencontré une bonne participation.

Philippe PUYDARRIEUX déclare qu'un ABC répond à un double objectif : meilleure connaissance de la biodiversité à l'échelle de la commune et sensibilisation des habitants à la protection de cette même biodiversité.

Sur la commune de Colmier-le-Haut, la connaissance fait un bond en avant, le nombre d'espèces recensées passant de 850 à 1026.

L'augmentation des espèces connues est moins frappante sur la commune de Vals-des-Tilles où des inventaires naturalistes avaient déjà été réalisés par le passé.

Les recherches, qui portaient aussi bien sur la faune que sur la flore, ont permis de détecter des espèces menacées à protéger.

Ces chantiers ont mobilisé les habitants sur un grand nombre de sorties et d'évènements.

Les ABC ont conduit, sur les 2 communes, à la révision de la cartographie des zones à enjeux écologiques et à la production de fiches-actions.

Éric TRIBOULET remercie une fois encore le personnel du Parc national pour toutes les actions menées sur sa commune de Colmier-le-Haut, car cela a représenté un travail phénoménal. Les ABC ont fait prendre conscience que la biodiversité ne se trouve pas seulement en forêt, mais qu'elle est présente et multiple aux portes des maisons.

Jean-Claude VOLOT s'interroge sur la suite qui va pouvoir être donnée après ces 2 ABC.

Le directeur répond que les 2 ABC conduits ont prouvé l'intérêt de cette démarche communale, mais que 3 années ont été nécessaires pour la réalisation de ces ABC. Il n'est pas envisageable de reconduire l'opération à l'identique sur les 127 communes de l'Aire optimale d'adhésion.

Il est prévu en 2026 d'engager les travaux sur un Inventaire général de biodiversité (IGB) à l'échelle du Parc national en entier. L'IGB, qui ciblera des espèces, entraînera une hausse progressive de la connaissance, et les résultats généraux pourront être répercutés à l'échelle locale dans des ABC conduits d'une manière plus massive.

Jean-Philippe SIBLET salue le travail réalisé sur les ABC et adhère tout à fait à la stratégie proposée par le directeur : l'IGB paraît la bonne solution. Ce qui est important, ce sont les espèces à enjeux, rares ou menacées. Un inventaire permet d'indiquer des mesures de préservation de ces espèces.

Point 5 : Budget initial (BI) 2025

Nicolas SCHMIT propose de poursuivre avec les points financiers.

Philippe PUYDARRIEUX introduit la présentation du budget initial 2026 en informant le CA de la pré notification du ministère de tutelle indiquant une reconduction des 42,5 ETPT (équivalent temps plein travaillé) et d'un budget de 4 212 637 €, information qui devra être confirmée par la loi de finances 2026.

Krystal CORSAGNI, secrétaire générale, revient d'abord sur l'année 2025 qui peut être considérée comme une année structurante pour le Parc national de forêts. En effet, des chantiers majeurs tels que l'évaluation intermédiaire de la Charte, les marchés Natura 2000, le GR de pays ont été réalisés. Le plafond d'emploi a été respecté et 10 ETP (équivalent temps plein) hors plafond sont venus s'ajouter aux effectifs. La trésorerie est équilibrée en fin d'année et elle correspond à celle annoncée au BR1. Les taux d'exécution sont très satisfaisants, aussi il n'a pas été nécessaire de prévoir un 2^{ème} budget rectificatif pour 2025.

Krystal CORSAGNI passe au budget initial 2026 qui a été pensé selon un principe de continuité des moyens et de prudence budgétaire.

Les recettes globalisées restent inchangées mais on peut remarquer une augmentation des recettes fléchées, État (Fonds vert) comme extérieures (FEDER, CEREMA, Natura 2000).

Au niveau des dépenses, le contexte actuel a obligé à une diminution des crédits d'intervention consacrés aux subventions de l'appel à projets.

Le solde budgétaire est estimé excédentaire à hauteur de 800 K€

La capacité d'autofinancement est de 948 829 € ; le fonds de roulement correspond à 90 jours de fonctionnement et le besoin en fonds de roulement est négatif.

Krystel invite Rémi COUVERT à présenter l'avis du contrôleur budgétaire régional (CBR).

Rémi COUVERT constate sur le budget 2026 une baisse nette des dépenses (- 17 %) parallèlement à une augmentation des recettes de 16 %. Ce qui conduit à une nette amélioration et du résultat budgétaire et du résultat comptable. Le fonds de roulement est très positif et la trésorerie s'améliore également. La soutenabilité infra-annuelle et pluriannuelle est assurée.

Le contrôleur budgétaire régional considère le BI 2026 comme soutenable et émet donc un avis favorable sur celui-ci.

Stéphane WOYNAROSKI espère à court terme que le projet de loi de finances 2026 sera voté. Il se montre moins optimiste à moyen terme sur l'avenir des parcs nationaux et appelle à la vigilance.

Jean-Philippe SIBLET s'associe à la remarque du vice-président. Même si le financement et la capacité d'action du Parc national semble assurés pour 2026, il reste en alerte. Il prend l'exemple des financements CEREMA qui apparaissent au BI alors que certains parlementaires ont récemment demandé la disparition du CEREMA.

Le président propose de passer au vote du Budget initial 2026.

Vote de la délibération 2025-20

Contre : 0

Abstention : 0

Le budget initial 2026 est approuvé à l'unanimité.

Point 6 : Contrôle interne financier (CIF) – Rapport 2025

Le président donne là encore pour ce point la parole à la secrétaire générale.

Krystel CORSAGNI, qui estime qu'il est important que le Conseil d'administration ait un regard annuel sur le sujet, présente le bilan 2025. Elle explique que l'établissement a travaillé dans la volonté de garantir la soutenabilité budgétaire et la fiabilité comptable, dans une démarche d'amélioration continue.

Parmi les actions menées en 2025, elle relève la sensibilisation des agents à ces questions, l'automatisation des extractions mensuelles de suivi budgétaire.

Le Parc national a l'ambition en 2026 de travailler dans une proximité renforcée avec le CBR.

Le président demande aux membres du CA de se prononcer sur l'évaluation 2025 du contrôle interne financier.

Vote de la délibération 2025-21

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 7 : Règlement 2026 de l'appel à projets (AAP)

Le président rappelle que, depuis 2021, des crédits d'intervention du Parc national de forêts permettent de financer des projets qui contribuent à la mise en œuvre de la Charte sur l'Aire d'adhésion. Ce point va être présenté par Amélie SILVA-CARDENAS, adjointe au chef du service Économie et transition écologique, en charge du dossier « appel à projets ».

Amélie SILVA-CARDENAS commence par un bilan des appels à projets des 3 années passées.

Elle fait d'abord remarquer que l'accompagnement mis en place par les équipes a permis d'améliorer au fil des années le rapport dossiers acceptés/dossiers refusés.

Elle souligne aussi le fait que, au niveau du statut des porteurs de projets, les associations et entreprises sont en baisse alors que le nombre de projets portés par des communes et des particuliers augmente. Un nombre conséquent des projets concerne les domaines de l'architecture et du patrimoine vernaculaire.

Amélie SILVA-CARDENAS poursuit avec le projet de règlement de l'AAP 2026, qui change assez peu par rapport au règlement 2025.

10 fiches-actions sont proposées :

1. Développement de l'offre d'hébergement touristique
2. Aménagement d'espaces publics ou d'aires d'accueil des touristes
3. Développement de l'agriculture biologique
4. Préservation et valorisation du patrimoine vernaculaire
5. Restauration et valorisation des patrimoines écologiques
6. Préservation et valorisation du patrimoine paysager
7. Gestion forestière durable
8. Mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité
9. Développement de la marque *Esprit parc national – forêts*
10. Autres actions concourant à la mise en œuvre de la Charte

Quelques modifications mineures ont été apportées dans la procédure et, au niveau du financement, la règle du 80 % maximum de financements extérieurs est maintenue, quel que soit le statut du porteur de projet pour les travaux de restauration ou d'aménagement.

Jean-Philippe SIBLET pointe une disproportion entre les subventionnements du patrimoine bâti et ceux concernant les projets liés au patrimoine naturel.

En tant que représentant du CNPN, il considère qu'on s'éloigne des missions essentielles d'un parc national et demande une réorientation vers l'accompagnement d'actions liées au patrimoine naturel.

Le directeur met en avant que les chantiers relevant du patrimoine bâti sont très coûteux, et que la part de financement apportée par le Parc national de forêts est très faible au regard des autres aides. Sur des actions de gestion forestière, moins coûteuses, le soutien apporté par le Parc national est essentiel car les autres sources de financement sont très rares.

Jean-Claude VOLOT assure que le Parc national aura des comptes à rendre à la biodiversité, mais également à la population. Il souhaiterait que l'enveloppe d'intervention soit augmentée de manière conséquente.

Jérôme MARIOTTE est de l'avis de Jean-Claude VOLOT : il est important que le Parc national soutienne l'activité économique du territoire qui a grand besoin de revitalisation.

Le président propose de passer au vote du règlement 2026 de l'appel à projets.

Vote de la délibération 2025-22

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 38

La délibération 2025-22 est adoptée.

Jacques de LOISY, nouveau représentant de la profession agricole de Côte-d'Or, rejoint le CA et remercie l'assemblée pour son accueil.

Point 8 : Indemnité du président du CA

Nicolas SCHMIT, étant directement concerné, se retire pour la présentation et ne prendra pas part au vote de la délibération.

Philippe PUYDARRIEUX rappelle le cadre de cette délibération : le Conseil d'administration doit se prononcer chaque année sur le versement d'une indemnité au président du CA. L'année 2026 sera particulière car le CA sera renouvelé après 6 ans, et ce renouvellement interviendra après les élections municipales de mars 2026. L'indemnité versée à Nicolas SCHMIT sera calculée au prorata de sa période de mandat en 2026.

Jean-Claude VOLOT, 1^{er} vice-président, appelle l'assemblée à voter la délibération.

Vote de la délibération 2025-23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 39

La délibération est adoptée avec 39 voix pour sur 39 votants.

Point 9 : Organigramme du Parc national de forêts

Le directeur rappelle que, depuis la création du Parc national, l'augmentation progressive de l'effectif de l'équipe a conduit à présenter au fil des ans plusieurs organigrammes au Conseil d'administration, le dernier en date et toujours en vigueur jusqu'à aujourd'hui datant du 8 février 2024.

Philippe PUYDARRIEUX explique les raisons qui ont conduit à remanier une fois encore l'organisation de l'équipe.

D'abord il était nécessaire de statuer sur le devenir du poste vacant de garde-moniteur d'Aignay-le-Duc laissé vacant après le départ de la titulaire et redéployé provisoirement en renfort sur des missions de police administrative.

Ensuite, l'action du Parc national devait être renforcée autour des sujets chasse, réserve intégrale et gestion forestière afin de répondre à des besoins identifiés sur le territoire. Un travail en équipe resserrée autour de ces sujets apparaissait essentiel.

Philippe PUYDARRIEUX revient sur le calendrier et la méthode employée. Plusieurs phases de concertation se sont succédé. Un travail collectif en CODIR d'abord, pour envisager les scénarios possibles ; des échanges bilatéraux avec aussi bien les agents que les chefs de service au cours de l'été ont apporté de nombreuses propositions qui ont pu être prises en compte. Une version de l'organigramme à l'état de projet a été présentée en réunion d'équipe le 9 septembre 2025. Une vérification des soldes du plafond d'emploi ainsi qu'une analyse juridique des fiches de poste ont été réalisées. Le CSA, qui s'est réuni le 25/09 et le 13/10/2025, a donné un avis favorable.

Baptiste QUOST prend la parole, au nom des personnels, pour signaler que la perspective des changements et la phase de concertation ont généré un climat insécurisant au sein de l'équipe. La vigilance des représentants du personnel a porté aussi bien sur la logique globale de la refonte de l'organigramme que sur les situations particulières des agents impactés. Un sondage en ligne a été envoyé à l'ensemble des personnels. Il est ressorti des résultats une majorité favorable à la nouvelle organisation. Le représentant des personnels se prononce donc favorablement.

Le directeur liste les principaux points à retenir de cette nouvelle organisation :

Création d'un nouveau service Territoire qui travaillera au plus près du territoire, avec les élus notamment. Ce service regroupera tous les gardes-moniteurs et la chef de service disposera d'une délégation de la direction pour les partenariats.

Le service Forêt-Chasse vient remplacer le service Gestion-Protection.

En plus de la création d'un poste de chef-fe du service Territoire, 2 nouveaux postes voient le jour : un poste pérenne de chargé-e de mission police administrative, rattaché au secrétariat général et un poste annuel de chargé-e de mission EEDD.

7 postes sous-plafond sont transférés d'un service à un autre pour plus de cohérence.

Enfin, le service Communication-pédagogie prend le nouveau nom de service Valorisation.

Stéphane WOYNAROSKI souligne que derrière les missions, il y a des agents qui s'investissent et appelle à une grande vigilance sur la survie et sur l'évolution des parcs nationaux

Nicolas SCHMIT propose aux membres de se prononcer sur l'organigramme présenté.

Vote de la délibération 2025-24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

Le nouvel organigramme est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Délégation de pouvoir au directeur et au président du CA pour la gestion des sites Natura 2000 (point soumis au vote)

Philippe PUYDARRIEUX débute en éclaircissant la question des sites en question.

La gestion et l'animation des sites Natura 2000 qui détiennent plus de 50 % de leur superficie en cœur relèvent du Parc national. Pour les autres, ce sont les régions qui en ont la charge et qui confient cette mission, par conclusion de marchés publics, à des partenaires (qui peuvent être un parc national).

6 sites majoritairement situés en Cœur de Parc national sont concernés, 5 en Haute-Marne et 1 en Côte-d'Or :

- FR 2100275 : Marais tourbeux du plateau de Langres (Secteur Sud-Ouest) (399 ha)
- FR 2100276 : Marais tufeux du plateau de Langres (Secteur Sud-Est) (137 ha)
- FR 2100277 : Marais tufeux du plateau de Langres (Secteur Nord) (237 ha)

- FR 2100261 : Pelouses submontagnardes du plateau de Langres (30 ha)
- FR 2100250 : Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne (111 ha):
- FR 2600959 : Milieux forestiers du Châtillonnais avec marais tufeux et sites à Sabot de Vénus (3 332 ha)

Le directeur indique que la délégation vise à décharger le Conseil d'administration de l'animation des sites en la déléguant au président ou au directeur, ce qui n'empêchera pas de rendre compte des actions menées, ainsi que le stipule la délibération 2025-25.

Anne DUNOYER s'étonne que le CNPF n'ait pas été consulté pour travailler sur le sujet.

Philippe PUYDARRIEUX répond que pour l'instant rien d'opérationnel n'a encore été engagé.

Anne DUNOYER veut s'assurer qu'il s'agit bien d'animation courante de site, et non de prise de décisions qui pourraient impacter la forêt privée.

Philippe PUYDARRIEUX tient à rassurer le CNPF en certifiant qu'il n'y a pas de possibilité pour le Parc national de contrevenir aux principes de gestion des sites Natura 2000, notamment le principe de concertation avec les acteurs. Les actes liés à l'animation pourront être la signature de contrats par exemple.

Stéphane WOYNAROSKI, qui au niveau de la région Bourgogne Franche-Comté préside à la gestion de sites Natura 2000, confirme que si décision il doit y avoir, elle doit être inscrite au Document d'objectifs (DOCOB) et validée par le comité de pilotage.

Le directeur précise aussi que le Parc national doit garantir l'application de la réglementation du Cœur dans la partie de la zone Natura 2000 située en Cœur de Parc national.

Jean-Philippe SIBLET considère que la rédaction de la délibération n'est pas claire. Il entérine le fait de soulager le CA du montage et de la signature de contrats, mais n'est pas d'accord avec la délégation d'avis sur les études et suivis scientifiques, la modification d'un périmètre ou l'ajout de nouvelles mesures au du Document d'objectifs (DOCOB).

Sur tout ce qui concerne les questions de fond, il lui paraît essentiel que le CA continue à se positionner.

Marie-Claude LAVOCAT trouve normal qu'il ne s'agisse que d'animation car il lui semblerait incongru de se positionner sur un site Natura 2000 qu'elle ne connaît pas.

Le président propose de passer au vote.

Vote de la délibération 2025-25

Contre : 1

Abstention : 3

Pour : 37

La délibération est adoptée.

Point 11 : Égalité professionnelle femmes-hommes – Lutte contre les discriminations

Pour présenter ce point, le président donne la parole à Margaux JACOB, référente Égalité femmes-hommes au Parc national.

Margaux JACOB rappelle que les actions du Parc national s'inscrivent dans l'application du protocole ministériel qui doit être renouvelé.

La réunion du comité de suivi du protocole du Parc national s'est réunie en même temps que le CSA le 4 septembre 2024. Une amélioration consisterait à présenter les bilans sur les instances de début d'année.

Le Parc national de forêts au travers de sa référente continue à participer aux réunions du réseau ministériel des référents égalité.

Dans l'axe 3 du protocole qui vise à supprimer les situations inégalitaires de rémunération et de déroulement de carrière on trouve les congés liés à la parentalité qui peuvent générer des situations d'inégalité. En 2024 un départ en congé maternité a été observé.

Sur le suivi de formation et sur les rémunérations, aucun différentiel n'est constaté.

Sur l'axe 4, « mieux articuler les temps de vie professionnelle et privée, une analyse du télétravail et des temps d'absence a été réalisée ; elle est disponible dans le Rapport social unique (RSU).

Il est prévu de mettre à disposition des agents les décrets et informations importantes sur la parentalité.

Dans un domaine proche, Margaux JACOB aborde ensuite la lutte contre les discriminations. Une référente a été nommée au sein du Parc national de forêts en la personne de Catherine JACQUIN. Elle a reçu une lettre de mission qui

a été communiquée à l'ensemble des personnels. Son action s'articule autour des 6 axes définis dans le protocole national d'accord relatif à la lutte contre les discriminations et les haines.

La référente discrimination et diversité a suivi une formation pour mieux « savoir identifier, déjouer et dénoncer les comportements discriminants en milieu professionnel ». Catherine JACQUIN a intégré le réseau ministériel des référents discrimination et diversité et participe aux travaux de ce réseau.

Questions diverses

Nicolas SCHMIT, ainsi que cela avait été convenu en début de séance en réponse à la demande de Matthieu GERLIER de la DDT de Haute-Marne, propose d'aborder la question du loup et donne la parole au directeur.

Philippe PUYDARRIEUX estime que la question posée par la DDT est importante par rapport au retour naturel du loup sur le territoire. L'équipe du Parc national est très vigilante sur le sujet et un travail sur un plan d'action est engagé.

Une enquête avait été conduite en 2023 auprès d'une grande partie des éleveurs ovins et caprins du territoire. Il ressortait des entretiens menés une réelle inquiétude.

Dans la perspective d'un retour naturel des grands prédateurs sur le territoire, il était prévu de traiter le sujet par anticipation en accompagnant les éleveurs pour la protection des troupeaux, au moyen de pose clôtures et/ou acquisition de chiens de protection.

Les difficultés, les contraintes que cela implique pour les éleveurs ont été entendues et en 2024, la hausse du plafond d'emplois a permis au Parc national de recruter un technicien assistant à la protection des troupeaux, Thomas BURTEY. Il a notamment pour mission d'entretenir un dialogue permanent et de qualité avec les éleveurs et d'intervenir directement auprès d'eux pour la mise en place de moyens de protection.

Le directeur revient sur la rencontre avec le préfet Jean-Paul Celet, référent du plan national d'action loup, avec qui a été évoqué le classement des communes en cerclage 2 à l'échelle du territoire. L'avantage du classement C2 est de permettre de mobiliser des moyens pour faciliter les investissements liés aux moyens de protection.

La proposition du préfet Celet est que le Parc national de forêts élabore un plan d'action loup qui sera joint à la demande de classement. Ce plan, qui à ce jour est quasiment finalisé, sera envoyé aux 2 DDT. Ce plan d'action prévoit des mesures d'accompagnement de la profession agricole, mais également la constitution d'un groupe d'éleveurs engagés dans la protection, avec l'idée de favoriser la communication et le partage d'expérience entre éleveurs. Le plan prévoit également une présence et un accompagnement en cas de prédation.

Le dispositif de monitoring (pièges photo) déployé sur le territoire pour détecter la présence ou le passage de grands prédateurs (loup ou lynx) est maintenu. Une innovation est envisagée avec un test sur l'utilisation de caméras intelligentes et connectées, capables de faire une reconnaissance sélective d'espèce (grands canidés) et d'envoyer les images en instantané.

Une partie des agents Parc national sont intégrés au réseau loup-lynx. Ils sont formés et habilités pour identifier des traces et pour faire des prélèvements en vue d'analyses ADN.

Le Parc national souhaite également impliquer les habitants du territoire, c'est pourquoi un travail a été développé avec le CESC, qui a contribué à la construction du plan local d'action.

Enfin, les liens avec l'ARB vont naturellement se poursuivre.

Jacques DE LOISY souhaite s'exprimer sur le sujet et commence par rappeler la création de la Louveterie au temps de Charlemagne. Il avoue être dubitatif sur le retour naturel du loup. La mise en place de moyens de protection est contraignante pour les éleveurs et d'une efficacité relative dans nos régions non montagneuses.

Par rapport aux pièges photos, il se demande ce que les agriculteurs vont pouvoir faire des images.

Enfin il espère que les éleveurs seront accompagnés en cas d'attaque.

Stéphane WOYNAROSKI rétablit d'abord une vérité scientifique : toutes les études prouvent que le retour du loup est naturel depuis les Abruzzes en Italie. Le loup n'a pas été réintroduit en France.

Ce retour du loup vient percuter les activités d'élevage et il n'ignore pas le stress et même la détresse que les attaques de loup provoquent chez les éleveurs touchés. L'ARB avait accueilli en 2022 à l'occasion d'un Conseil d'administration spécifique un éleveur ovin de Francheville venu témoigner du traumatisme qu'il avait vécu.

L'expérimentation unique en France conduite par l'ARB dans sa mobilisation devant le retour du loup s'effectue en partenariat avec les exploitants agricoles et avec la Chambre d'agriculture. Il rappelle des débuts conflictuels et une opposition de la profession. Mais il souligne que 2 ans plus tard, le renouvellement de la mission a reçu l'approbation des représentants du monde agricole. Il fait le constat que les médiateurs de l'ARB, tout comme l'assistant à la protection des troupeaux du Parc national sont de mieux en mieux acceptés et même sollicités par les éleveurs ovins, caprins, bovins, équins.

Le vice-président invite à travailler en coopération, à dépasser les oppositions qui persistent sur ce sujet clivant.

Le président rappelle que le retour du loup n'est pas de la responsabilité du Parc national mais que ce dernier entend

mener une action, en proposant déjà de valider une position commune pour les 2 départements et les 2 régions.

Jean-Philippe SIBLET constate avec regret qu'il est de plus en plus fréquent et admis de contester la science et tient à réaffirmer que le loup est revenu naturellement. Il prend l'exemple d'un loup trouvé mort en forêt de Fontainebleau. Les analyses génétiques réalisées ont permis de tracer son origine. Ce loup était connu, il venait de l'Est de l'Allemagne et on sait que ces animaux sont capables des distances considérables.

Il accepte les désaccords, les oppositions mais refuse de remettre en cause la science et ses acquis.

Par ailleurs, Jean-Philippe SIBLET estime que le sujet est trop investi alors que pour l'instant, le loup n'est pas arrivé sur le territoire. Ne pas crier au loup quand il n'est pas là.

La question du cercle 2 l'inquiète car il s'interroge sur ce que cela pourrait signifier en termes de tirs de défense ; il estime aussi que les moyens pourraient être utilisés là où des besoins réels sont connus.

Il souhaite parler aussi d'un autre animal, le lynx, et s'alarme sur les dégâts des collisions : 15 lynx trouvés morts sur les routes cette année 2025 (sans compter ceux non retrouvés), ce qui revient à une décimation de l'espèce.

Une utilisation intelligente des fonds publics pourrait être d'agir contre l'impact des routes sur la grande faune.

Le président donne la parole à Olivier TOSTAIN en annonçant qu'il s'agira de la dernière intervention avant de clore le débat sur le loup.

Olivier TOSTAIN rappelle que le sujet des grands prédateurs avait été largement discuté lors de l'élaboration de la Charte du Parc national de forêts. L'anticipation de son retour lui semble sage.

Il rappelle que le loup, tout comme le lynx, participent à la régulation des populations de cervidés et ajoute que leur présence est à considérer comme un élément positif pour les écosystèmes.

Nicolas SCHMIT met fin aux échanges sur le sujet loup ; il annonce que le prochain CA se tiendra en mars 2026, avant les élections municipales.

Il remercie tous les membres participants, présents et en visioconférence, ainsi que l'équipe technique et les agents du Parc national qui sont intervenus en séance.

Il clôt le Conseil d'administration en invitant l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Châteauvillain, le 6 novembre 2025

Le président du CA
du Parc national de forêts



Nicolas SCHMIT

Le directeur
du Parc national de forêts



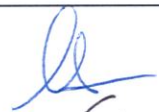

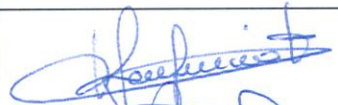
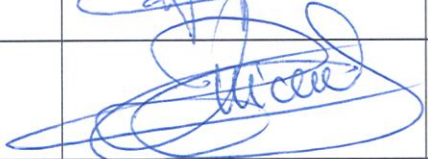



Philippe PUYDARRIEUX




Conseil d'administration du 6 novembre 2025



Feuille d'émargement - Membres avec voix délibérative

Titre	Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Président	SCHMIT Nicolas			
1er vice-président	VOLOT Jean-Claude			
2ème vice-président	WOYNAROSKI Stéphane			
Représentant du Ministre de l'intérieur	Paul MOURIER Préfet de la Côte d'Or et Préfet de la Région BFC		Sébastien LANOYE Sous-Préfet de Montbard <i>Nadine MUCKENSTRIEM</i>	
Représentant du Ministre de la défense			Jean Eric GUIRKINGER EMZD Metz	Absence excusée
Directeur d'un service déconcentré régional chargé de la protection de la nature [DREAL]	HOETLZEL Marc Directeur DREAL Grand Est		<i>Guérol ROBIN</i>	<i>visio</i>
Directeur d'un service déconcentré régional chargé de la forêt et de l'agriculture [DRAAF]	FOTRE-MULLER Marie-Jeanne Directrice DRAAF BFC		représentée par Pierre LAMBARE Membre des services de la DRAAF BFC	<i>visio</i>
Directeur d'un service déconcentré régional chargé de la culture [DRAC]	CHRISTOPHE Delphine Directrice DRAC Grand Est <i>Isabelle Chardonner</i>		représentée par Sandrine CHAMPONNOIS <i>UDAP</i>	<i>Champion</i>

Titre	Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Directeur d'un service déconcentré régional chargé d'Éducation nationale [Rectorat]	Nathalie ALBERT-MORETTI Rectrice de la Région académique Bourgogne – Franche-Comté	Absente excusée		
Représentant de l'administration départementale de l'État en charge des territoires pour la Côte-d'Or [DDT 21]	Manuelle DUPUY, DDT de la Côte-d'Or		Nadine RUCKENSTEIN DDT adjointe (21)	
Représentant de l'administration départementale de l'État en charge des territoires pour la Haute-Marne [DDT 52]	Xavier LOGEROT DDT la Haute-Marne		GERLIER Nathaniel	
Maire d'une commune ayant adhéré en Côte-d'Or	André LIPPIELLO Maire d'Essarois	Abs	Philippe CHARDON Maire de Montigny-sur-Aube	
Maire d'une commune ayant adhéré en Côte-d'Or	Denise JACQUINOT Maire des Gouilles			
Maire d'une commune ayant adhéré en Côte-d'Or	Philippe VINCENT Maire de Vanvey		Christian BORNOT Maire de Buncey	
Maire d'une commune ayant adhéré en Haute-Marne	Éric TRIBOULET Maire de Colmier-le-Haut		Anne-Cécile DURY Maire de Vals-des-Tilles	
Maire d'une commune ayant adhéré en Haute-Marne	Marie-Claude LAVOCAT Maire de Châteauvillain		Josette DEMANGEOT Maire de Dancevoir	
Maire d'une commune ayant adhéré en Haute-Marne	Yvette ROSSIGNEUX Maire de Giey-sur-Aujon	Roeufz	Jean-Michel CAVIN Maire d'Aubepierre-sur-Aube	
Maire d'une commune n'ayant pas adhéré mais partiellement en cœur en Côte-d'Or	Didier BREDIN Maire de Busseaut		Loup BOMMIER Maire de Gurgy-le-Château	

Titre	Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Maire d'une commune n'ayant pas adhéré mais partiellement en cœur en Haute-Marne	Jean-Paul ANDRIOT Maire de Germaines			
Représentant des CC en Côte-d'Or	Frédéric NAUDET CC Pays châillonnais	Absent excusé	Gérard EME CC Pays châillonnais	Absent excusé
Représentant des CC en Côte-d'Or	CC Tille et Venelle		Cécile PONSOT CC Tille et Venelle	
Représentant des CC en Haute-Marne	Philippe FREQUELIN CC des Trois Forêts		Guy JACOB CC des Trois Forêts	
Représentant des CC en Haute-Marne	Laurent AUBERTOT CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais	Absent	Jacky MAUGRAS CC Grand-Langres	
Président du Conseil régional Bourgogne – Franche-Comté	Jérôme DURAIN Président de la région Bourgogne Franche-Comté		représenté par Stéphane WOYNAROSKI, VP Région BFC	
Président du Conseil régional Grand Est	Franck LEROY Président de la région Grand Est		représenté par Sophie DELONG, conseillère régionale	
Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or	François SAUVADET Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or		représenté par Marc FROT, Vice-président du Conseil départemental	Absent
Président du Conseil départemental de la Haute-Marne	Nicolas LACROIX Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne		représenté par Marie-Claude LAVOCAT, conseillère départementale	
Représentant de l'ADCOFOR 21	Freddy CHEVALLIER Représentant de l'ADCOFOR 21		Anne-Catherine LOISIER COFOR 21	

Titre	Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Représentant de l'ADCOFOR 52	Guy DURANTET Représentant de l'ADCOFOR 52	Absent excusé	Jean-Pierre MICHEL ADCOFOR 52	
Président du Conseil scientifique	Bruno FAUVEL Président du Conseil scientifique			
Personnalité compétente en matière d'agriculture 21	Jacques DE LOISY Personnalité compétente en matière d'agriculture 21			
Personnalité compétente en matière d'agriculture 52	Thierry LAHAYE Personnalité compétente en matière d'agriculture 52	Absent excusé	Donne pouvoir à Jacques DE LOISY	
Personnalité compétente en matière d'activités forestières	Denis D'HERBOMEZ Personnalité à compétence locale en matière d'activités forestières			
Personnalité compétente en matière d'activités commerciales	Jérôme MARIOTTE Personnalité à compétence locale en matière d'activités commerciales			
Personnalité compétente en matière d'activités touristiques	Marie-Claire BONNET-VALLET Personnalité à compétence locale en matière d'activités touristiques	Absente excusée		
Personnalité compétente en matière d'activités culturelles	Francis DUPAS Personnalité à compétence locale en matière d'activités culturelles			
Personnalité compétente en matière d'éducation à l'environnement	Thierry QUENNESSON Personnalité à compétence locale en matière d'éducation à l'environnement	Absent excusé		
Représentant d'APNE en Côte-d'Or	Bruno SCHNEIDER Représentant d'APNE en Côte-d'Or (LPO 21)	Abs excusé		

Titre	Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Représentant d'APNE en Haute-Marne	Jean-Luc BOURRIOUX Représentant d'APNE en Haute-Marne (Nature Haute-Marne)	Absent		
Représentant d'un conservatoire d'espaces naturels	Roger GONY Représentant d'un conservatoire d'espaces naturels (CEN Champagne-Ardenne)			
Représentant des propriétaires fonciers dans le cœur	Stéphanie BÖTSCHI Représentante des propriétaires fonciers dans le Coeur	Absent		
Représentant des chasseurs en Côte-d'Or	Michel MONOT Représentant des chasseurs en Côte d'Or	Absent excusé	donne pouvoir à Patrick LHUILLER	x
Représentant des chasseurs en Haute-Marne	Patrick LHUILLIER Représentant des chasseurs en Haute-Marne			
Représentant des propriétaires forestiers privés en Côte-d'Or	Joseph de BUCY Représentant des propriétaires forestiers privés en Côte-d'Or	Absent		
Représentant des propriétaires forestiers privés en Haute-Marne	Flavien BOURRAT Représentant des propriétaires forestiers privés en Haute-Marne			
Un habitant du parc	Claude VINOT Habitant du Parc			
Membre désigné par le ministre (MTECS)	Myriam LEGAY Membre désignée par le MTE (AgroParisTech Nancy)	Absente excusée	donne pouvoir à Véronique CARPENTIER	visio
Membre du CNPN	Jean-Philippe SIBLET Membre du CNPN	visio		

Titre	Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Membre du CNPN	Olivier TOSTAIN Membre du CNPN	visio		
Représentant de l'ONF	Sylvain DUCROUX Personnalité à compétence nationale ONF		Jean-François THIVILLIER Personnalité à compétence nationale ONF	
Représentant de l'OFB	Véronique CARPENTIER Personnalité à compétence nationale Directrice adjointe OFB Grand Est	visio	Personnalité à compétence nationale OFB Bourgogne Franche-Comté	
Représentant du CNPF (centre national de la propriété forestière)	Anne DUNOYER Représentante du CNPF	visio	Nicole CHEVIGNARD CRPF Bourgogne Franche-Comté	donne pouvoir à Joseph DE-BUCY
Représentant de l'agence de l'eau Seine-Normandie	Directeur Agence de l'eau Seine-Normandie		Anne-Louise GUILMAIN Représentante de l'Agence de l'eau Seine-Normandie	
Représentant du Personnel	Baptiste QUOST Représentant du Personnel		Pauline CORPET Représentante du Personnel	



Conseil d'administration du 6 novembre 2025

Feuille d'émargement - Membres avec voix consultative

Fonction	Emargement	Représentant	Emargement
Alexis ENGEL Contrôleur budgétaire régional		Remi Couvert	Visé
Frédéric DEVAUX Agent comptable			
Commissaire du gouvernement Régine PAM Préfète de la Haute-Marne			
Commissaire adjoint Éric MAROCHINI Sous-Préfet de Langres			
Philippe PUYDARRIEUX Directeur Parc national			
Véronique GENEVEY Directrice adjointe Parc national			
Claire COLLIAT Présidente du CESC			